



## Pension alimentaire très élevée

Par **bidou**, le **05/03/2009** à **10:29**

Bonjour,

Je vous écris car je verse une pension alimentaire de 650 euros pour 2 enfants que je ne peux plus voir car je gagne 1700euros par mois, et il faut encore que j'achete des vêtements pour mes enfants quand ils sont là, que je paye le transport pour aller les chercher et les ramener et il y a une grosse distance qui nous sépare (environ 800kms) et je n'ai le droit de les voir qu'un week end par mois, sans compter mon loyer, la nourriture, les assurances... je n'arrive plus à joindre mes enfants par téléphone et je n'ai aucune réponse à mes courriers ... Je ne sais plus quoi faire

Auriez vous des conseils ?

La pension alimentaire ne pourra pas baisser car mon ex concubine vit sur ce que je verse ainsi que les allocations familiales et ne travaille pas

Par **ardendu56**, le **05/03/2009** à **21:23**

Vous n'avez pas le choix, malheureusement. Vous ne pouvez que contacter le JAF en lui précisant ces faits ("j'achete des vêtements pour mes enfants, je paye le transport...(environ 800kms) sans compter mon loyer, la nourriture, les assurances...").

Le montant moyen des pensions oscille entre 100€ et 500€ par mois et par enfant (mais il existe des pensions de 70€ ou de 800€ et plus...).

Ce qui est pris en compte pour le calcul de la PA:

- Ressource des parents, (salaires, honoraires...)
- Revenus du capital (mobilier et immobilier)
- Prestations sociales, Indemnités (licenciement, départ à la retraite)
- Revenus du nouveau compagnon, mari

Viennent en déductions, les charges :

- Charges familiales nouvelles
- Age des enfants
- Dépenses courantes (nourriture, vêtements, gaz, eau)
- impôts de toutes sortes (habitation, revenu, foncier...)
- Dépenses pour la santé
- Taux d'endettement (crédit à la consommation, crédit voiture...)

Les besoins des enfants :

- Dépenses d'éducation (cours particuliers, école privée...)

- Dépenses pour activités extra scolaires (sport, divertissement...)  
Au pire, vous n'aurez payé que le prix d'un timbre.  
Bon courage à vous.

Par **bidou**, le **05/03/2009** à **21:25**

Merci pour votre réponse.

je viens d'envoyer un papier au JAF d'ou dépendent mes enfants ...mais mon avocate m'a dit que du fait que je peux plus voir mes enfants ca peut jouer en ma défaveur ... Pourtant je telephone aux écoles pour avoir des nouvelles (il n'y a que comme ca que je peux en avoir), alors j'espère que le juge comprendra ...

Les dépenses de santé sont prises en charges pour la Sécu normalement, ca peut quand meme etre considéré comme un charge ?

J'ai d'autres enfants d'une autre union, mais on m'a dit que je pouvais payer plus cher de pension alimentaire en partant du principe que si j'ai eu d'autres enfants c'est que j'ai les moyens. Ma nouvelle concubine ne travaille pas.

Je croise les doigts et si jamais vous avez des conseils n'hésitez pas ,je ne demande qu'a pouvoir revoir mes enfants, ils me manques et mes autres enfants voudraient connaître leurs freres ...

Par **ardendu56**, le **05/03/2009** à **22:47**

Cela concerne la complémentaire santé, les frais divers, lunettes, appareils dentaires...

"J'ai d'autres enfants d'une autre union, mais on m'a dit que je pouvais payer plus cher de pension alimentaire en partant du principe que si j'ai eu d'autres enfants c'est que j'ai les moyens. Ma nouvelle concubine ne travaille pas." Celui qui vous a dit ça n'est qu'un idiot (pardon avis personnel.) Vous avez tout à fait le droit d'être heureux vous aussi. Depuis quand les divorcés doivent rester seul ? Et pourquoi pas devenir moine ? Non, tout le monde à le droit au bonheur et si vous l'avez dans votre 2nde famille, alors c'est très bien.

Tentez auprès du JAF, votre avocate ne peut deviner ce que le juge décidera. Ecrivez lui une lettre en laissant parler votre coeur : 800kms, ce n'est pas rien fiancièrement, et vous tenter d'avoir des nouvelles de vos enfants en téléhonant à l'école, car à la maison vous vous heurtez à un mur...ce n'est pas de votre faute... (qui est parti à 800kms, vous ou votre ex ? si c'est votre ex, cela pourrait être un plus.) N'hésitez pas à raconter, dans votre courrier; à vous de toucher le coeur du JAF. Si votre ex ne vous laisse plus parler ni voir les enfants, c'est peut-être qu'elle vous cache des choses, travail ou nouvel ami qui pourraient faire descendre la PA... Dans le prise en compte de vos frais pour le calcul de la PA, n'hésitez à détailler vos "nouvelles" charges familiales, vos enfants ("les seconds")les dépenses... et votre concubine qui ne travaille pas... N'oubliez rien.

Bon courage à vous.

Par **bidou**, le **06/03/2009** à **07:02**

C'est moi qui suis partie à 800 kms, pour mon travail, avant je faisais les aller retour quand

j'étais avec mon ex ...

La lettre que j'écris pour le JAF, faut il que ca soit fait sous forme d'attestation ?ou une simple lettre que je remets à mon avocate qu'elle mettra dans mon dossier pour le JAF ?

J'ai détaillé toutes mes nouvelles dépenses pour le JAF avec les activités de mes 2 autres enfants, et le reste.

de plus mon ex concubine touche un suplément familial de mon employeur, j'ai tout dit au JAF, il ne me reste plus qu'à faire un courrier alors.

J'ai aussi mit dans le dossier pour le JAF tous les bulletins scolaires de mon fils aîné, car a chaque fois il faut que j'appelle l'école pour les avoir, on ne me les envoie pas systematiquement, donc il y a souvent des mots des maitresses dessus avec écrit "comme convenu veuillez trouver ...." je ne sais pas si ca aura une importance quelconque devant le JAF. j'ai aussi mit les photos de classes car j'appelle les écoles pour les avoir. et j'ai aussi mit un papier que j'ai reçu de l'école ou on voit que mon ex ne remplit pas la case "père" donc l'école n'a aucun moyen de me joindre, si je ne les appelle pas à chaque début d'année, il n'aurait pas mes coordonnées. Cela peut il faire le poids dans mon dossier ?

J'ai aussi des gens de ma famille et mon entourage qui m'ont fait des attestations pour le JAF disant que je souffre de la situation, je ne sais pas si c'est bien ou pas ....

Merci pour vos judicieux conseils ...

Par **ardendu56**, le **06/03/2009** à **15:02**

L'écrit au JAF. Vous pouvez lui écrire directement.

Une lettre toute simplement dactylographiée ou non, mais détaillée et très claire car le JAF dispose de peu de temps pour chaque dossier. le détail des sommes doit être clairement visible et appréciable d'un regard : rentrée et sortie d'argent et leurs totaux, et ce qui reste pour vivre pour la "nouvelle" famille (pardon pour ce terme mais c'est pour être clair.)

L'école a une grande importance, cela prouve que vous ne vous désintéressé pas du sort de vos "premiers enfants."

Les témoignages de votre entourage ont leur importance mais le juge peut les cosidérer comme de "de parti pris." Dans tous les cas, ils ne peuvent vous déservir, au mieux, le juge les survolera, au pire il n'en tiendra par vraiment compte.

N'accabler pas votre ex, laissez les lettres de l'école faire leurs oeuvres.

Si vous avez des lettres ou dessins de vos premiers enfants, joignez-les, le fait de les avoir conservés prouvera que vous êtes sensible à leur marque d'affection, et vice et versa...

Faites lire (ou plutôt survoller) votre écrit à un/ une amie ou personne de la famille environ 3 minutes et demandez-lui ce qu'il en pense. Clareté, netteté et compréhension des comptes survollés.

J'espère vous avoir aidé mais il serait bon de saoi si votre ex travaille, est remariée... ces faits entrent en lignes de comptes.

Bonne chance à vous et bonne journée.

Par **patinette**, le **06/03/2009** à **15:23**

bonjour,

qu'est ce qui empêche votre ex concubine de travailler? ne pouvez vous pas demander au juge de revoir le montant de la pension en évoquant que cette dernière pourrait travailler.

Par **bidou**, le **06/03/2009** à **15:36**

Je ne suis pas sur que de suggerer au juge que mon ex aille travailler soit la meilleure solution !

Cette derniere prefere vivre de ma pension alimentaire exorbitante, elle a tendance a etre un peu feneante, pourquoi se prendre la tete alors qu'elle a des revenus si simple ...

Les lettres de mon entourage ne casse pas mon ex, mais ils ecrivent juste ma souffrance devant le mur que j'ai, tout simplement. Ou mes beaux parents on fait un courrier car mes enfants se confiaient beaucoup à eux de leur mal etre, donc ils ont retranscrit ce qu'ils leur été rapportés.

Je vais donc faire cette lettre manuscrite pour le JAF, en lui disant ce que je rescends, et les murs que je dois affronter.

On verra bien, c'est mon dernier espoir de pouvoir revoir mes enfants.

Merci de vos conseils et si vous en avez d'autres, n'hesitez pas !

Je suis preneur ...